Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 134 (1989)

Heft: 10

Artikel: La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans : au sommaire du numéro d'octobre 1949

Autor: Bovet-Grisel, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344956

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans

Au sommaire du numéro d'octobre 1949

— *La police des routes, major H. Verrey*
— *Les patrouilleurs parachutistes, major R. Bonvin*
— *L'écrasement du Chaberton (fin), major Ed. Bauer*
— *Les influences météoroclimatiques (fin), Dr L.-A. Sandoz*

Page d'histoire

— *L'origine de l'emblème national, R. Bovet-Grisel*
— *La bataille de Dornach, major P. de Vallière*

Revue de la presse
Bulletin bibliographique

Texte choisi

Depuis une douzaine d'années, la question de l'origine de l'emblème national attire l'attention des historiens. Citons les études d'Alfred Zeziger (1910), de M. M.-A. Gessler (1937), Carlo Richelmy, Hans Strahm, A. Brückner (1942), et de M. Léon Kern, archiviste fédéral (1948).

Le problème est extrêmement complexe. Dès l'origine, les soldats confédérés portèrent, pour se distinguer dans les mêlées, une grande croix cousue sur le vêtement (épaule, cuisse gauche ou poitrine) ou bien appliquée sur l'armure. Entrent en ligne de compte, outre les drapeaux, les pennons (fanions remis aux avant-gardes et troupes de choc), et les sceaux. Ce n'est pas tout. De même que les bannières des corporations portaient brodés, avec l'autorisation d'une autorité ecclésiastique, les signes d'un saint patron, l'on vit les Schwytzois revenir du siège de Besançon – avec l'insigne écarlate remis précédemment à titre de gratitude par l'empereur – un Christ brodé dans l'angle supérieur, avec Jean, les «saints emblèmes», et Marie au pied de la croix. Certains de ces drapeaux ont figuré à Morgarten.

SCHWYTZ. – L'armoirie de Schwytz resta néanmoins durant plusieurs siècles le rouge uniforme. Le plus souvent, il n'existe aucune concordance entre les divers signes, si bien que les risques d'erreur sont énormes. La croix même est tantôt pleine, tantôt alésée, tantôt sur le tout, tantôt sur une seule partition.

L'origine du drapeau rouge uniforme remonterait aux empereurs romains, qui faisaient porter devant eux, dans les combats, un étendard de pourpre, insigne de la souveraineté; Constantin le surmonta du signe de Jésus-Christ, en prenant pour devise, s'il faut en croire la légende accréditée par son biographe, Eusèbe de Césarée: «*Hoc signo vinces* – Tu vaincras par ce signe.» On sait aussi que, à l'époque de Charlemagne, la croix figure sur les monnaies, et plus tard, sur le globe et la couronne de l'empire.

LE SAINT-EMPIRE. – Jusqu'au milieu du XIIe siècle, les armes du Saint-Empire étaient le double aigle noir sur champ rouge. Vers la fin du XIIe siècle, on conféra au chef de l'empire la «Vexilla imperialis rosea», le drapeau impérial rouge, ainsi que le pennon rouge, orné de la croix blanche traversante; l'usage du premier ne dura guère. Le deuxième apparut à maintes reprises au cours des guerres menées par les Gibelins. Rodolphe de Habsbourg l'a employé en 1278 dans la campagne contre le roi de Bohême Ottocar.

Les armes actuelles apparaissent à Saint-Maurice, d'abord sur l'anneau même de saint Maurice, datant de la Légion thébaine, puis sur les sceaux, reliquaires, et ustensiles de culte depuis l'époque mérovingienne et carolingienne. De la fin du XIIe siècle au milieu du XIVe, elles figurent sur les pennons du Saint-Empire romain germanique. A partir du milieu du XIIIe, c'est surtout la maison de Savoie qui leur donne une forte impulsion.

Les Schwytzois avaient reçu l'emblème uniformément rouge de l'empereur Frédéric II au siège de Faenza (1240). Mais un document datant de 1195-1196, dû à Pierre d'Eboli, et qui se trouve à la Bibliothèque de Berne, montre le gonfanon impérial sous les couleurs de la croix traversante sur fond rouge, lors du siège de Salerne par les troupes de l'empereur Henri IV en 1194: ce gonfanon est hissé sur les murailles de la cité, fait en lequel on peut voir le symbole de la liberté et de l'immédiateté. Ce gonfanon est donc plus ancien que les armes de Schwytz. Il en est peut-être de même du drapeau bernois. Les Bernois, après avoir dépendu des ducs de Zaehringen, «recteurs de Bourgogne» (voir l'inscription qui se trouve sur la Tour de l'Horloge), avaient obtenu l'immédiateté impériale. Au milieu du XIIIe siècle, comme ils se sentaient menacés par les Kybourg, ils requirent une confirmation de leurs franchises du comte de Waldeck, émissaire de l'empereur, et lui demandèrent de se

faire représenter en Helvétie par le comte Pierre II de Savoie (surnommé le petit Charlemagne). C'est ainsi que Pierre exerça de 1255 à 1274 les fonctions de «Protecteur» de la ville de Berne: le rescrit lui reconnaissait le droit de battre monnaie, de percevoir des droits de douane et autres recettes fiscales. Il stipulait: «La seigneurie et le Protectorat sont perpétuels, sauf le cas d'une intervention personnelle de l'Empereur.»

Au milieu et dans la seconde moitié du XIIe siècle, les comtes de Savoie Amédée III et Humbert II avaient été de fidèles lieutenants des empereurs en Italie; ils remplissaient toutes les conditions pour porter le gonfanon impérial. Toutefois, précédemment, sous le règne d'Amédée II de Maurienne en 1143, comme sous celui d'Humbert II en 1150 et 1170, le sceau des comtes portait un chevalier armé de pied en cap, monté, dont le gonfanon montrait la croix traversante. Il semble donc que, dès le milieu du XIIe siècle, ces armes étaient en usage à la cour de Chambéry.

Pierre II, après la victoire éclatante qu'il remporta à Chillon, conquit le Pays de Vaud, accueilli en libérateur par les populations de Moudon, Romont, Morat et Yverdon. Précédemment, Thomas, père de Pierre II, avait apaisé les controverses avec les Zaehringen en conduisant à l'autel, à Moudon, sa fille Marguerite et Hartmann de Kybourg, héritier de la dynastie éteinte des Zaehringen. Les «noces de Moudon» avaient préparé le terrain à la réception magnifique de Pierre. L'empereur renonça à ses prétentions territoriales sur le Chablais et la vallée d'Aoste, et fit supporter aux Zaehringen le poids de la défaite; dès lors, Thomas passa au camp impérial.

LA SAVOIE. – En 1250, Pierre II se fit remettre par le Chapitre de Saint-Maurice l'anneau même de saint Maurice, relique précieuse des Thébains, qu'il reçut avec des marques de profond respect et qu'il porta toute sa vie durant sur lui. Cet anneau fit partie des insignes de cette dynastie, et disparut au cours des pillages de Turin par les Français en 1798.

Méditons ceci: Les illustrations des anciennes chroniques nous montrent parfois la croix sur champ rouge chez des ennemis des Suisses. Un certain nombre proviennent du butin de Bourgogne. On la rencontre également sur des bannières françaises; les bandes picardes créées en 1480 sur le modèle des Suisses reçurent l'emblème helvétique, que le régiment de Picardie porta jusqu'à la Révolution française. Elle figure aussi dans les armes de l'Ordre de Malte, ainsi que dans le «Danebrog», emblème national du Danemark. Ce fut le signe distinctif de nos saints suisses, Maurice, dans le Valais, Victor, à Genève, Urs, à Soleure. L'on en trouve le témoignage dans les sceaux, ustensiles de culte, reliquaires, tableaux d'autels. A l'étranger, ce fut le cas de saint Georges...

R. Bovet-Grisel